

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



REUNION D'INFORMATION DES PARENTS D'ELEVES DE TERMINALES

Lycée Louis Armand
Mardi 29 janvier 2019

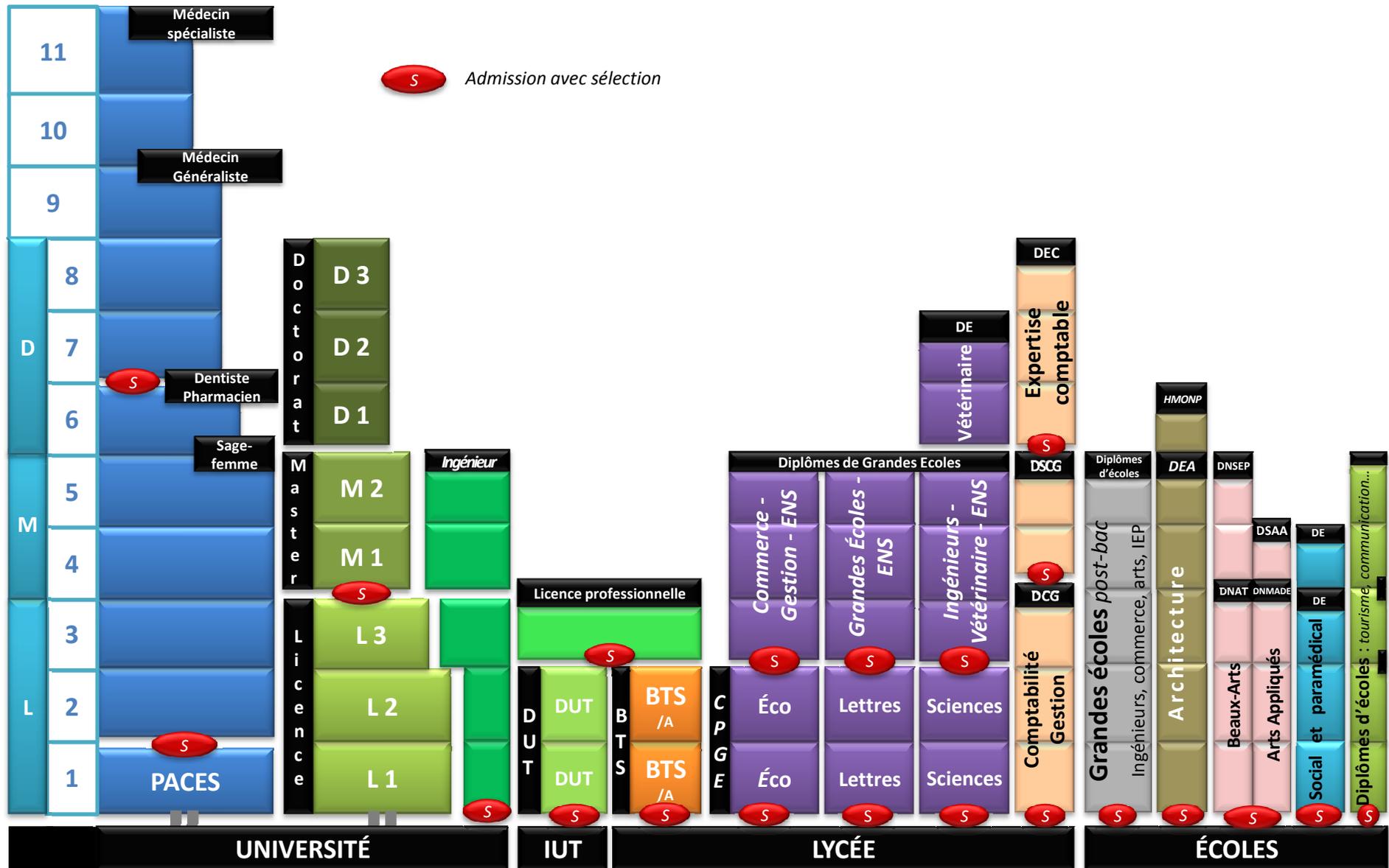


AGENDA

- Elaboration du projet d'orientation
- Entrer dans le supérieur
- Parcoursup
- Ressources



Schéma de l'enseignement supérieur français



L'université : Licence (L3)

Comment y entrer ?

Avoir le Bac

Quelle organisation ?

20 à 30h de cours par semaine

Autonomie, organisation,
motivation

Etudes généralistes puis
spécialisation progressive

Et après ?

Poursuite d'études en
Master...

Portail

Multidisciplinaire en
L1



Attention certaines licences sont à
capacité d'accueil limitée

Les « Prépas » (2 ans) ou CPGE

Comment y entrer ?

Sélection sur dossier scolaire
(dont appréciations des profs)

Qualités requises:

Finesse d'esprit et rigueur, endurance,
Méthode de travail



Quelle organisation ?

30 élèves par classe

Rythme intense

Beaucoup de travail personnel

Et après ?

Passer un concours d'entrée
aux grandes écoles (ENS,
ESC, écoles d'ingénieurs...)

Les Grandes écoles *post bac*

Comment y entrer ?

Concours d'entrée et/ou examen du dossier scolaire

Quelle organisation ?

5 ans d'études

Formation générale et professionnelle

Ecoles d'ingénieurs, de commerce, IEP-Sciences Po

Et après?

Insertion professionnelle ou poursuite d'études



Les écoles spécialisées

Comment y entrer ?

Concours d'entrée ou examen du dossier + entretien, tests...
fonction des écoles

Quelle organisation ?

3 à 8 ans d'études
Dans différents secteurs: social,
paramédical, arts, architecture,
gestion...



Attention au calendrier

**Avoir un objectif professionnel défini dès
l'année de Terminale**

Les BTS (BAC + 2) plus de 100 spécialités

Comment y entrer ?

Sélection sur dossier scolaire et
lettre de motivation

(Places réservées aux
Bacheliers Professionnels)

Quelle organisation ?

30 étudiants par classe
30 à 35h de cours par semaine
Ambiance lycée
Stages 8 à 16 semaines

Et après ?

Insertion professionnelle ou
poursuite d'études
40%(vie active)
40% Licence professionnelle

Formation très
opérationnelle
Prisée par les
entreprises



Les DUT (BAC + 2)

Secteur des services ou production

Comment y entrer ?

Sélection sur dossier scolaire
+ lettre de motivation

Quelle organisation ?

50 à 100 étudiants par promotion
35 à 40h de cours par semaine
Stages 10 semaines minimum

Et après ?

Poursuite d'études
ou
Insertion professionnelle



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Parcoursup

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Le calendrier 2019 en trois étapes

Novembre 2018 > Janvier 2019
**Je m'informe
& découvre les formations**

22 Janvier > 14 Mars 2019
Je formule mes vœux
Jusqu'au 3 Avril
Je finalise mon dossier

15 Mai > 19 Juillet 2019
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

Nov. Déc. Janvier 2019 Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept.

Jeudi 14 Mars : dernier jour
pour formuler mes vœux

S'informer, se positionner

-Contenu et organisation des enseignements

-Poursuites d'études et débouchés

-Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion

- Contacts d'un responsable pédagogique, d'un référent handicap et d'un étudiant ambassadeur pour les licences

-Formation sélective ou non

-Attendus nationaux et attendus locaux

- Eléments pris en compte par la formation pour examiner les vœux

-Capacités d'accueil 2019

-Nombre de candidats et d'admis en 2018

- Taux de réussite et d'insertion professionnelle

ETAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

22 janvier > 14 mars > 3 avril 2019

2

22 Janvier → 3 Avril 2019 Je formule mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la **2^e semaine de l'orientation** et aux **journées portes ouvertes** dans les établissements de l'enseignement supérieur.

DU 22 JANVIER AU 14 MARS

Je m'inscris sur Parcoursup pour **créer mon dossier candidat**.

Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.

Jeudi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

3 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux**.

MARS

2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

DU 5 AVRIL AU 10 MAI

Les formations examinent les vœux formulés par les candidats.

S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

- > Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat)

***Conseil** : renseigner le numéro de portable du candidat pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de téléphone pour recevoir les alertes Parcoursup.*

Des questions ? Besoin d'assistance pour s'inscrire ?

- > Numéro vert : 0 800 400 070
- > Messagerie contact depuis son dossier
- > Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

Attendus, critères généraux d'examen des vœux, nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation...
ces données sont essentielles



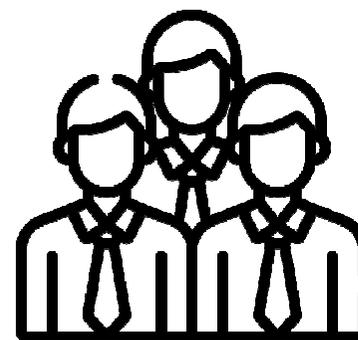
- ➔ A prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix
- ➔ A discuter avec les professeurs et les psychologues de l'Education nationale

UNE RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Nouveauté
2019

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- > Expérience d'encadrement ou d'animation
- > Engagement civique, associatif
- > Expériences professionnelles ou stages
- > Pratiques sportives et culturelles



FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier
au 14 mars
inclus

Des vœux formulés sans contrainte par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion personnelle, accompagné par l'équipe pédagogique :

- > Des vœux motivés
- > Des vœux non classés
- > Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant
- > Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage
- > Pour des **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS...) et **non sélectives** (licences, PACES)

Conseil : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives

Les vœux multiples

Du 22 janvier
au 14 mars
inclus

- Pour certaines formations, les candidats formulent des vœux multiples :
 - Ils permettent de décliner les vœux de BTS, DCG, CPGE, DUT,... de même spécialité en 10 sous-vœux maximum.
 - Chaque sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné.
 - Un vœu multiple et ses sous-vœux comptent pour un seul vœu parmi les 10 possibles.
 - 20 sous-vœux maximum sont autorisés pour l'ensemble des vœux-multiples possibles (hors PACES île de France, écoles d'ingénieurs et de commerce)

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (1/6)

Les BTS, DUT et DN MADE :

> Les BTS et DUT sont **regroupés par spécialité** et les **DN MADE par mention** à l'échelle nationale (exemple de vœu multiple : BTS Métiers de la chimie)

> **Pour demander une spécialité de BTS, de DUT ou une mention de DN MADE**, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir jusqu'à 10 sous-vœux maximum.

Exemple : Max demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements

→ Dans le décompte total de Max, ses demandes pour le BTS « Métiers de la chimie » comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (3/6)

Les CPGE :

- > Elles sont **regroupées par voie à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : CPGE voie MPSI – Mathématiques, Physiques et Sciences de l'Ingénieur)
- > **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > La demande de la même formation **avec ou sans hébergement en internat** compte pour un seul sous-vœu

Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

Lycée A à Paris sans internat

Lycée B à Paris sans internat

Lycée C à Marseille avec internat et sans internat

→ Dans le décompte total de Chloé, ses demandes en CPGE « MPSI » comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation.

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (4/6)

Les DE (diplôme d'Etat) du secteur sanitaire et social délivrés par les IFSI ou EFTS :

> Pour demander **une admission en IFSI**, le lycéen formule un vœu multiple **correspondant à un regroupement d'IFSI** et peut choisir autant d'établissements qu'il souhaite.

> Pour demander **une admission en EFTS**, le lycéen formule un vœu multiple **correspondant à un diplôme d'état** et peut choisir autant d'établissements qu'il souhaite.

Exemple :

> Amir demande une formation au sein du regroupement d'IFSI porté par l'Université Bretagne Sud (3 établissements). Cette demande compte pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite : Vannes, Pontivy, Lorient.

> Amir demande en plus un autre regroupement d'IFSI : par exemple, le regroupement porté par l'Université de Rennes (7 établissements). Cette deuxième demande compte également pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite parmi les 7 proposés.

Au total, les vœux IFSI comptent pour 2 dans la liste de vœux d'Amir. En revanche, les sous-vœux d'Amir portant sur les IFSI qu'il a choisis ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisés

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (6/6)

Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et de commerce :

- > Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun
- > Chaque école du réseau correspond à **un sous-vœu**
- > Le nombre de sous-vœux **n'est pas limité**

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé

La phase complémentaire

- Elle permet de candidater uniquement sur les places vacantes
 - 10 vœux maximum
 - L'offre est évolutive
 - Il n'est pas possible de candidater sur une formation déjà demandée en phase principale

CESURE : MODE D'EMPLOI

- > **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)
 - > La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
 - > La demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
 - > L'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement** au moment de l'inscription administrative

Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de ses bourses pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

QUESTIONNAIRES DROIT & SCIENCES : A QUOI ÇA SERT ?

- Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les lycéens dans leur réflexion :
 - > Des outils **informatifs** et **pédagogiques**
 - > Des questionnaires qui ne concernent que **certaines formations**
 - > Des questionnaires **obligatoires** mais dont les résultats restent **confidentiels**
- Des questionnaires à remplir pour finaliser son dossier jusqu'au 3 avril (inclus)
 - > Des questionnaires accessibles sur le site **Terminales2018-2019**
 - > Une **attestation à télécharger** pour finaliser son dossier

RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

Nouveauté
2019

Cette année, la rubrique « Ma préférence » sera composée de 2 parties qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases **ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier.**
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a **formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup.**

IMPORTANT : Ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au
3 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent **définitifs sur Parcoursup**, les lycéens doivent :

> **Compléter leur dossier pour chaque vœu**

> **Confirmer leurs vœux**

Date limite de confirmation des vœux : 3 avril (inclus)

> **Si un vœu n'est pas confirmé après le 3 avril, le vœu ne sera pas examiné par la formation**

Rappel : Il est impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 14 mars
2019

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Rôle renforcé du 2^e conseil de classe de terminale

- Examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève via une **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque établissement;
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à **partir du 15 mai**

Elle comprend :

- Les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- L'avis du chef d'établissement

L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 5 avril au
10 mai

Les **dossiers** et les **projets** des lycéens sont transmis pour **examen** par les **établissements d'enseignement supérieur**

- > **La fiche Avenir** transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
- > Le projet de **formation motivé** par l'élève
- > Les notes de **1ère** et **terminale**
- > Les **autres éléments** éventuellement demandés par certaines formations

UN MODÈLE D'ADMISSION JUSTE ET TRANSPARENT

Qui favorise la mobilité sociale et endigue le phénomène de reproduction sociale :

> Des **places sont prioritaires pour les élèves bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée** dans chaque formation, sélective et non sélective

Qui favorise l'accès des bacheliers professionnels et technologiques aux filières courtes :

> Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**

> Un nombre de **places en DUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

**ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION
(REPONSES DES FORMATIONS ET
ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)**

15 mai – 19 juillet 2019

3

15 Mai → 19 Juillet 2019

Je reçois les réponses des formations & je décide

15 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.



DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La **procédure est suspendue** pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.



25 JUIN - 14 SEPTEMBRE

Phase complémentaire.

AVANT LE 19 JUILLET

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.



COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/4)

> Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- Par mail dans sa messagerie personnelle
- Par notification sur l'application Parcoursup
- Dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

Info : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

> L'application Parcoursup:

- Permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- Elle est téléchargeable sur



Disponible le
1^{er} mars
2019

les réponses des formations

Le 15 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

Non

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

> Formation non sélective (licences, PACES) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Exemple de « oui si » proposé par Lyon 1 pour la licence STAPS (1/2)

> Le parcours Oui si n°1

> 120 étudiants

> • 2 semaines de remise à niveau obligatoire fin août / début

> septembre.

> • 1 tutorat obligatoire par semaine toute l'année

> • 2 semaines de remise à niveau obligatoire en janvier

> • Signature d'un contrat pédagogique à la rentrée

> • Suivi par les enseignants référents

> • Suivi par un responsable oui si



Exemple de « oui si » proposé par Lyon 1 pour la licence STAPS (2/2)

> Le parcours Oui si n°2

> 31 étudiants

- > • L1/L2 en trois ans • 18h de cours par semaine
- > • 2h de plus dans les sciences, 2h de plus en psychologie et histoire
- > • Remise à niveau 1 semaine en août et janvier obligatoire
- > • Un tutorat par semaine obligatoire
- > • Signature d'un contrat pédagogique
- > • Suivi par l'enseignant référent
- > • Suivi par un responsable ouisi2



COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/4)

> Les **délais à respecter** pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Entre le 15 et le 19 mai** : vous avez **5 jours** pour répondre (J+4)
- **À partir du 20 mai** : vous avez **3 jours** pour répondre (J+2)

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (4/4)

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**

- > Des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

- > Dès le 15 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (3/4)

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Une procédure d'admission progressive

-  A chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places automatiquement proposées aux candidats suivants sur la liste d'attente
-  La position dans la liste d'attente ainsi que le rang du dernier appelé est indiqué pour chaque vœu en attente
-  Les candidats qui seraient refusés sur tous leurs vœux (formations sélectives) pourront participer à la phase complémentaire
-  Aucune proposition d'admission durant les épreuves du baccalauréat

Répondre à chaque proposition Respecter les délais

Vous avez plusieurs propositions d'admission.
Vous avez plusieurs vœux pour lesquels vous êtes en attente.
Attention : vous devez répondre avant la première date limite indiquée pour ne pas perdre l'ensemble de vos propositions et vos vœux en attente.

→ A chaque proposition, il faut apporter une réponse (j'accepte ou je refuse)

2 propositions auxquelles vous devez répondre

Phase	Formation	Réponse de la formation	Situation	Date limite de réponse	Action
✓ Phase principale	DUT - I.U.T de Nîmes (Nîmes) - Génie mécanique et productique	Oui	Vous avez une proposition d'admission pour cette formation. Respectez la date limite de réponse indiquée	01 juin 23:59 (GMT+1)	<input type="button" value="J'accepte"/> <input type="button" value="Je refuse"/>
✓ Phase principale	Licences - Université de Montpellier (Montpellier) - Portail - Portail CURIE	Oui	Vous avez une proposition d'admission pour cette formation. Respectez la date limite de réponse indiquée	01 juin 23:59 (GMT+1)	<input type="button" value="J'accepte"/> <input type="button" value="Je refuse"/>

→ Si le candidat reçoit plusieurs propositions, il doit en accepter une et renoncer aux autres

16 vœux en attente

Aucun vœu abandonné ou refusé

Respecter les délais au risque d'être démissionné

- ➔ Inciter les candidats à accepter une proposition s'ils n'en ont qu'une seule.
- ➔ Maintenir uniquement les vœux en attente qui intéressent plus l'élève que la proposition déjà acceptée.
- ➔ Une fois sa décision arrêtée, le candidat accepte définitivement une proposition et peut procéder à son inscription administrative.
- ➔ Il convient de respecter le calendrier défini par l'établissement pour effectuer son inscription.

INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

- **Jusqu'au 19 juillet**, s'il a accepté **définitivement** la proposition d'admission avant le 15 juillet
- **Jusqu'au 27 août**, s'il a accepté et confirmé la proposition d'admission après le 15 juillet

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement

- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

- > **Dès le 15 mai** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation, en amont de la phase complémentaire** ;
- > **Du 25 juin au 14 septembre** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles** ;
- > **Après les résultats du bac** : les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, **solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie, directement dans leur dossier Parcoursup.

ATELIERS RESERVES AUX ELEVES DE TERMINALES AU CIO DE VILLEFRANCHE

> Le **cio de Villefranche** organise des ateliers pendant les vacances de Février

> 4 ateliers sur le thème : rédiger son projet motivé dans Parcoursup

> Lundi 25/02 toute la journée

> Jeudi 28/02 toute la journée

> 2 ateliers sur le thème : l'alternance, rechercher un employeur

> Le jeudi 21/02 toute la journée

> **INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU 04 74 68 11 43**



POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

